



MAIRIE

2, rue Maurice Dupont  
03150 SAINT GÉRAND LE PUY

☎ : 04.70.99.78.50 - 📠 : 04.70.99.78.54  
e mail : mairie.saint.gerand.le.puy@wanadoo.fr

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2010

Le **dix-sept novembre deux mille dix** à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT GÉRAND LE PUY, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, M. Xavier CADORET.

### Convocation du 08 novembre 2010

#### PRÉSENTS :

**Maire :** Xavier CADORET

**Adjoint :** Gilles FROBERT, Bernadette BARNABE, Odile REVERET, Xavier PELOFY

**Conseillers Municipaux :** Robert GENESTE, Colette MEYNARD, Laurent CHABRIER, Catherine PETIT, Nadine L'HARIDON, Hervé BOURLON, Christian VASSAL.

ABSENTE(S) EXCUSÉ(S) : Nathalie MIGEON

ABSENT(S) : Jean-Christophe ROICOMTE, Anne-Sophie LOUVE

Secrétaires de Séance : Laurent CHABRIER / Sonia DAJOUX

Mme L'HARIDON Nadine arrive à 20h30

M. PELOFY Xavier part à 20h30

\*\*\*\*\*



#### 22. RCEA

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de SAINT GERAND LE PUY

Par 10 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention,

- manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais.

- insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

Acte Exécutoire  
Reçu par le Représentant de l'État  
A la date indiquée par le timbre de  
réception, et publié le  
Le Maire



Extrait Conforme  
Maire